



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/L-eolien-au-service-des>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°27 > **L'éolien au service des particuliers.**

1er juillet 2005

L'éolien au service des particuliers.

Récoltez la force du vent chez vous !

Vous voulez participer à votre échelle au développement durable ? Vous disposez d'un terrain bien venté ? Vous pouvez alors produire de l'énergie propre en installant une petite éolienne branchée sur votre réseau électrique domestique.

Il est souvent reproché aux éoliennes de grande taille de défigurer le paysage. Cette question est en effet très subjective et discutée. Quoi qu'il en soit ce problème n'existe pas pour les éoliennes de petites tailles et pourtant, elles suivent le même principe que leurs grandes soeurs : produire de l'électricité d'origine renouvelable.

Présentation des éoliennes

Comme les grandes, les petites éoliennes - bipales ou tripales - transforment l'énergie du vent en électricité. Leurs puissances varient entre un et six kilowatts et leur diamètre entre deux et cinq mètres. Montées sur des mâts de 10 à 30 mètres, elles sont connectées au réseau domestique grâce à un onduleur et un compteur indépendant. Le courant produit est d'abord consommé localement, le surplus est racheté par EDF. S'il n'y a pas de vent, la maison est approvisionnée comme d'habitude par EDF.

Démarches à suivre

Si l'on souhaite installer une telle éolienne, il convient d'abord d'analyser la qualité du possible site d'implantation : le terrain doit être suffisamment grand, si possible dégagé d'obstacles créant des turbulences d'air, et doit surtout être bien venté. Ensuite, plus on est loin des voisins, mieux c'est. Dernier point, le possible raccordement électrique doit se trouver à proximité.

Il convient ensuite de demander des devis auprès des constructeurs ou bureaux d'études. Selon la puissance de l'éolienne, les prix changent considérablement.

Une fois la décision prise, la mise en place d'une éolienne implique un certain nombre de formalités : si on dispose d'un espace bien venté et dégagé d'obstacles, une éolienne de 12 mètres de hauteur peut être suffisante. Normalement, aucune démarche auprès de la DDE n'est alors nécessaire. Les

choses se compliquent si on souhaite installer une éolienne supérieure à 12 mètres : une demande de permis de construire sera alors demandée. Ceci implique l'élaboration d'un dossier important, surtout si le site se trouve dans un site classé, historique, etc.

Le dossier de raccordement au réseau est malheureusement assez long et compliqué. Le plus simple est de sous-traiter cette partie à un bureau d'études spécialisé, ce qui ne coûte pas forcément cher. Si le système éolien répond aux normes, son raccordement ne peut pas être refusé. EDF facturera cependant la pose du nouveau compteur entre 100 et 500 euros HT.

A part cela, il faudra se munir d'une déclaration de la DRIRE officialisant l'activité de producteur d'électricité et le droit de bénéficier du rachat de l'électricité produite par l'éolienne.

En tout cas il ne faut pas oublier de prévenir les voisins afin d'éviter d'éventuels conflits.

Quelques données économiques

Les premiers systèmes coûtent environ 6 000 euros HT et crédit d'impôt non déduit. Avec l'augmentation de la puissance, les prix vont jusqu'à 60 000 euros ou plus pour une éolienne de plus de 10m de diamètre. Pour un foyer moyen en France, une éolienne de 3m de diamètre suffit et son installation à 12m de haut coûte environ 8.000,- euros HT crédit d'impôt non déduit.

Il n'existe pas de subventions pour les petites éoliennes, mais différentes aides : un crédit d'impôt de 40% du montant hors taxes des fournitures et la TVA à 5.5% sont appliqués sous réserve que l'installation soit effectuée par un professionnel.

La production d'électricité de l'éolienne dépend principalement du diamètre du rotor et pas de la puissance nominale : en doublant le diamètre, la production est multipliée par 4 environ. Ce qui compte beaucoup, c'est le vent sur le site d'installation. Par exemple, une éolienne de 3,5m de diamètre produit 1900 kWh/an à 4 m/s en moyenne annuelle, mais 3000 kWh/an à 5 m/s. Pour avoir un moyen de comparaison la consommation moyenne d'électricité par habitant est de 2500 kWh/an et si l'on déduit l'énergie utilisée pour le chauffage elle est de 700 à 800 kWh/an.

En général, ces éoliennes ne s'installent pas que pour des fins purement économiques : il faut normalement entre 10 et 15 ans pour amortir l'investissement initial. Par contre, en produisant de l'électricité d'origine renouvelable, elles contribuent à la réduction de l'effet de serre, et ceci pendant toute la durée de vie de l'éolienne qui est de l'ordre de 20 à 30 ans.

Adresses utiles :

(par ordre alphabétique) :

ADEME (aides financières) : www.ademe.fr

Amicus Salus (bureau d'études) : Tél. 05 46 42 27 80

Krug SARL (bureau d'études) : Tél. 04 68 74 20 13

Travere Industries (constructeur) : Tél. 04 94 10 10 29

Vergnet (constructeur) :

Tél. 02 38 52 49 69

M. Jörg FRANZBECKER

M. Romain RAGOT

M. Jörg FRANZBECKER

M. Romain RAGOT

Amicus Salus GmbH & Co. KG

La Closeraie

17bis, rue Saint-François

17000 La Rochelle

contact@amicus-salus.com